



TEXTE ADOPTÉ n° 199  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

25 juillet 2013

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention relative  
à la construction et à l'exploitation d'une **infrastructure**  
pour la **recherche** sur les **antiprotons** et les **ions** en Europe.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 606 (2011-2012), 306, 307 et T.A. 86 (2012-2013).*

*Assemblée nationale : 677 et 1166.*

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de la convention relative à la construction et à l'exploitation d'une infrastructure pour la recherche sur les antiprotons et les ions en Europe (ensemble une annexe), signée à Wiesbaden, le 4 octobre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juillet 2013.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 677.



ISSN 1240 - 8468